



Moderne et tournée vers l'avenir, Longueuil est la ville-centre de l'agglomération de Longueuil qui regroupe plus de 430 000 personnes. Jouant un rôle déterminant dans le développement de la grande région métropolitaine, elle représente l'un des principaux employeurs de la Rive-Sud avec près de 3 000 employés. La Ville de Longueuil propose un milieu de travail stimulant, la possibilité de réaliser de grandes aspirations professionnelles et de contribuer à un milieu de vie des plus dynamiques. Elle offre une rémunération globale et une gamme d'avantages sociaux concurrentielles. La Ville souscrit également à un programme d'accès à l'égalité en emploi et encourage la progression de ses employés au sein de son organisation.

TECHNICIENNE - LOI D'ACCÈS AUX DOCUMENTS TECHNICIEN - LOI D'ACCÈS AUX DOCUMENTS DIRECTION DU GREFFE

Poste : temporaire

Salaire horaire : 29,54 \$ à 38,89 \$

Concours numéro : GRF-2020-4-E

Durée de l'affichage : du 20 novembre au 3 décembre 2020

MANDAT

Le Technicien ou la Technicienne à la Loi d'accès aux documents reçoit et traite les demandes d'accès aux documents selon les délais prescrits par la loi. Elle assure également le suivi des dossiers d'accès et agit en tant que support et soutien technique auprès de son supérieur. Exerce ses fonctions dans le cadre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1) et selon les procédures et politiques établies.

EXIGENCES

- ✓ DEC en gestion documentaire ou en technique juridique;
- ✓ De deux (2) à trois (3) années d'expérience pertinente;
- ✓ Expérience dans le milieu municipal (un atout);
- ✓ Maîtrise de la langue française parlée et écrite;
- ✓ Connaissance des diverses instances d'une Ville;
- ✓ Connaissance des procédures sur la Loi d'accès à l'information;
- ✓ Aptitude pour l'analyse et habiletés à transmettre les informations de façon claire et concise;
- ✓ Aptitudes à faire preuve d'une grande rigueur et de discrétion;
- ✓ Aptitude au travail d'équipe;
- ✓ Initiative et autonomie.

PROCÉDURE POUR POSER SA CANDIDATURE

Toute personne intéressée doit poser sa candidature via la plateforme emploi à l'adresse suivante :

<https://manitousolution.com/libreservice/index.html?customer=100113&lang=fr&preference>.



La Ville applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Certaines mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins. **Nous communiquerons uniquement avec les personnes dont la candidature a été retenue.**